



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2023

Nombre de membres :

Conseillers : 29

Présents : 19

Excusés : 7

Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt-trois et le 30 juin 2023 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du 23 juin deux mil vingt-trois.

Présents : Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Christelle PAKULIC, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Julien DETREZ, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Jérôme ADAM, Éric BARRAT, Malika VIVIN, Thierry BAZZALI, Frédéric SABATIER, Frank SULTAN, Magali BARBEAU, Claudine DE RIVAS, Denis BARROERO, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Antoine BRUNO a donné procuration à Patrick LAMBERT,

Madame Marie-Aude PEZERIL a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM,

Madame Sandrine NEGRE a donné procuration à Madame Mireille GOYET,

Madame Sophie LAMBERT a donné procuration à Monsieur Frédéric SABATIER,

Madame Cindy GAUVIN a donné procuration à Monsieur Vincent GOYET,

Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS,

Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO,

Absents :

Mesdames Messieurs Lucas GILLY, Bernadette BONZOM, Roger BERNET,

Secrétaire de séance : Madame Catherine STEKELOROM

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20230630-DCM2023-50-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2023

DCM N°2023-50 : Finances – Convention de location d’une partie de la parcelle communale cadastrée AV N°46, située Vieux Chemin d’Istres, commune de SAINT MITRE LES REMPARTS (13920), à la société VALOCÎME SAS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est rappelé à l'assemblée que la commune a conclu une convention, en date 27 aout 2001, modifiée par avenant au 13 janvier 2010, portant mise à disposition d'une parcelle située Vieux Chemin d'Istres, parcelle cadastrée section AV numéro 46, pour l'implantation d'une station relais radiocommunication avec Orange.

Monsieur Le Maire informe aujourd'hui les membres du Conseil Municipal, de la démarche de la société VALOCÎME, entreprise spécialisée dans la valorisation de patrimoine qui a notamment pour objet social la valorisation de patrimoine foncier ou immobilier.

La société VALOCÎME est intéressée pour prendre à bail l'emplacement de 12 m² environ sur ladite parcelle, objet de la convention conclue avec l'occupant actuel à l'expiration de cette dernière selon l'offre financière transmise.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention signée le 18 juillet 2018 entre Orange et la Commune portant mise à disposition d'une parcelle pour l'implantation d'une station relais radiocommunication,

Vu la décision n°10.39 en date du 04 juin 2010 portant renouvellement de la convention pour la mise à disposition d'une parcelle communale à BOUYGUES TELECOM pour l'implantation de matériel technique,

Vu la décision n°2012/21 en date du 18 juillet 2012 portant avenant de transfert de BOUYGUES TELECOM au profit de la Société France Pylônes Services, aujourd'hui dénommée FPS Towers,

Vu la décision n°2015/004 autorisant le Maire à signer la Convention portant mise à disposition de la parcelle AV n°46 pour l'implantation d'équipements techniques à FPS Towers

Vu la délibération 2028/24 du 26 mars 2018 approuvant les conditions du bail relatif à l'implantation d'une antenne relais ORANGE sur une parcelle communale Vieux Chemin d'Istres

Vu la délibération 2023-34 relative à la signature d'une convention de location d'une partie de la parcelle communale cadastrée AV N°46, située Chemin Vieux Chemin d'Istres, commune de SAINT MITRE LES REMPARTS (13920), avec la société VALOCÎME SAS, et relative au contrat d'implantation de la société FPS Towers

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20230630-DCM2023-50-DE
Date de télétransmission : 05/07/2023
Date de réception préfecture : 05/07/2023



1551

*Saint Mitre
les Remparts*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/06/2023

Considérant la proposition de la société VALOCIME de consentir à la signature d'une convention de mise à disposition de la parcelle AV n°46, située Vieux Chemin d'Istres, dès la fin du contrat avec la société Orange, locataire actuel en place, pour une durée de 12 ans, ainsi que le versement d'une redevance annuelle de réservation de la parcelle jusqu'au terme du contrat en cours

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le principe de changement de locataire –

DECIDE de donner en location pour une durée de 12 ans à effet du **18/07/2030**, tacitement reconductible, à la société VALOCÎME, les emplacements de **12 m²** environ sur la parcelle cadastrée **AV N°46** –

ACCEPTE le montant de l'indemnité de réservation de **1400 € en 2023** (200 € versés à la signature + 6 x 200 €/an) – et **1200 €** jusqu'en 2030.

ACCEPTE un loyer annuel de **8 500 € brut** (comprenant toutes charges éventuelles y compris la TVA si le Contractant y est assujetti) avec une indexation fixe annuelle + **0,5%**.

AUTORISE Le Maire à signer la convention de location à intervenir avec VALOCÎME et tous documents se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent GOYET

